

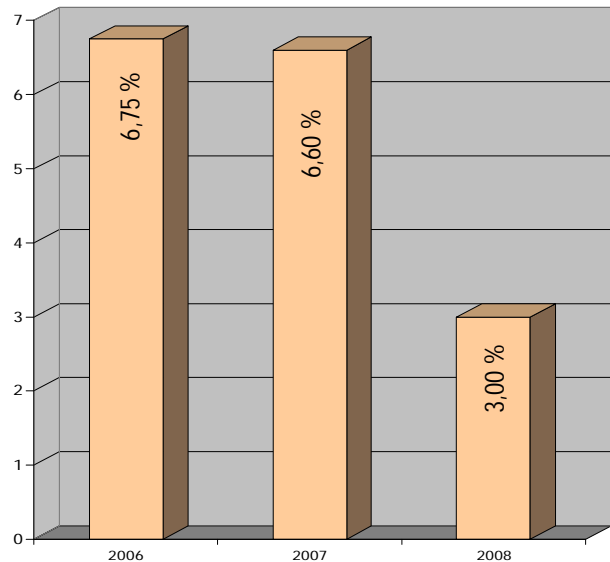
Un potentiel de rendement élevé

Votre épargne, vous l'imaginez comme ça ?



SELF LIFE Dynamico
Generali réinvente la flexibilité

Rémunération nette globale de SELF LIFE Dynamico



SELF LIFE Dynamico :

Je garantis mon épargne et bénéficie d'un rendement élevé !

Rémunération moyenne globale nette de SELF LIFE Dynamico (taux garanti + participations bénéficiaires, frais d'entrée préalablement déduits, il n'y a pas de frais de gestion), depuis sa création sous réserve d'approbation des participations bénéficiaires pour 2008 par l'Assemblée Générale. Les rendements du passé ne constituent ni une garantie ni une limite pour le futur.

Optez pour la sécurité

SELF LIFE Dynamico se profile comme le mode de financement idéal pour votre avenir grâce à :

- un taux garanti de 0,50 % sur les versements nets ;
- la liberté dans le choix des garanties décès ;
- la liberté dans le choix des garanties accident et / ou invalidité ;
- une épargne performante et flexible à partir de € 37,50 / mois ;
- diverses possibilités de déduction fiscale

Rendement net moyen de SELF LIFE Dynamico depuis sa création (en 2006) :

5,45 %

Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche info disponible sur www.generali.be.
SELF LIFE Dynamico est un produit d'assurance vie de la Branche 21.

Fiche technique

Branche 21	SELF LIFE <i>Dynamico</i>
Durée du contrat	Libre (min. 5 ans)
Versement initial minimum	€ 37,50 (sans couverture décès fixe et sans complémentaire). Si présence d'une couverture décès fixe et de complémentaires – consultez votre intermédiaire
Objectif annuel	Min. € 450 (sans couverture décès fixe, sinon consultez votre intermédiaire)
Frais d'entrée	Selon le montant de l'épargne – consultez votre intermédiaire
Forfait d'ouverture	€ 10
Domiciliation	Obligatoire si fractionnement mensuel ou présence de complémentaires
Frais de non-domiciliation	€ 1,24
Taux garanti	0,50 % sur les versements effectués
Octroi de participations bénéficiaires	Si les versements effectués dans l'année \geq € 450 ou si l'épargne constituée au 31/12 \geq € 12 500
Garanties décès	Soit capital fixe (min. € 6 250 – max. € 125 000) ; soit 100 % à 150 % de l'épargne constituée ; soit 130 % à 200 % des versements, avec au minimum le montant de l'épargne constituée
Garantie décès provisoire	€ 6 250 gratuitement pendant 30 jours
Retraits non planifiés	Maximum 1 par mois et 4 par an, minimum € 250 par retrait, épargne constituée minimum après retrait : € 1 250
Frais de retraits partiels	5 % - 4 % - 3 % - 2 % - 1 % - ... - 1 % par an jusqu'aux 60 ans du preneur, 0 % après les 60 ans du preneur si la durée écoulée est de minimum 5 ans
Frais de rachat total	5 % - 4 % - 3 % - 2 % - 1 % - ... - 1 % par an jusqu'aux 60 ans du preneur avec min. € 75 indexé (base = 1988). 0 % après les 60 ans du preneur si la durée écoulée est de min. 5 ans
Assurances complémentaires	A.C. (max. € 125 000), I.E. (exonération du plan régulier et de l'A.C.), I.E.R.
Fiscalité	Non fiscalisé – vie individuelle – épargne pension

La garantie d'un Groupe international et d'un leader européen de l'assurance

Assureur sans frontières, le Groupe GENERALI est implanté dans 40 pays. Il rassemble 331 sociétés, dont 148 compagnies d'assurances et plus de 67 000 personnes au service de la clientèle. Avec plus de 66 milliards d'euros* de chiffre d'affaires, il se classe au troisième rang européen toutes activités confondues. Les actifs gérés par le Groupe atteignent 398 milliards d'euros* et sa capitalisation boursière s'élève à près de 44 milliards d'euros*.

Bénéficiant des cotations les plus élevées quant à sa solidité financière, le Groupe Generali dispose d'un savoir-faire lui permettant d'offrir aux particuliers et aux entreprises des solutions alliant sécurité et innovation dans tous les domaines de l'assurance.

* chiffres 2007